

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 08/02/2024

S²LO ✓

ID : 064-200067254-20240129-EF_20240206_3-AR



LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 reçue en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en ce qui concerne la signature des actes afférents à la mise en œuvre de la programmation culturelle (12°) ;

Considérant que le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées et l'association « Musique et Partage » se sont rapprochés pour l'organisation d'un concert « Entrons dans la danse », le 11 mars 2024 à 20h00.

DECIDE

Article 1 : De conclure et de signer une convention avec l'association « Musique et Partage », sans contrepartie financière, pour l'organisation d'un concert « Entrons dans la danse », à l'auditorium du Conservatoire, le 11 mars 2024 à 20h00.

Pau, le 29 janvier 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Bayrou', is written over a faint, larger version of the same signature.

François BAYROU,
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées